

Fin de l'érouve.

Par Baptiste Coulmont. Le 1 novembre 2004

¹ Nous sommes à New York, quelques kilomètres à peine au nord de [Little Odessa](#), plus précisément à Borough Park, en plein milieu de Brooklyn, très exactement sur l'avenue F, entre Dahill Road et McDonald Avenue. La précision s'impose : de l'autre côté du panneau, la *hallacha*, la loi juive, interdit théoriquement au juif pratiquant de porter ses clés ou d'utiliser une poussette pendant le chabbat. De ce côté-ci, tout va bien : nous sommes à l'intérieur de l'enceinte dessinée par un érouve.

Un érouve (pl. érouvim) est un dispositif qui permet de transformer un espace public (dans lequel toute forme de travail est interdit aux juifs pratiquants pendant le chabbat) en extension d'un espace privé, où certaines formes de travail restent possibles. Matériellement, l'érouve prend l'apparence invisible d'un fil de pêche tendu entre les sommets de deux pylônes : il est tout sauf visible.

C'est pourquoi certains érouvim sont visibilisés par un panneau qui en annonce la fin. Celui de la photo, vissé sur un réverbère, reprend la graphie (bordures et lettres rouges sur fond blanc) utilisée par le *Department of Transportation* de la ville. Cette aura d'officialité qui entoure l'érouve est redoublée par les proclamations publiques qui sont nécessaires à l'établissement de toute enceinte symbolique d'une certaine taille : le pouvoir légal séculier doit donner son accord pour que l'érouve qui couvre un quartier devienne *kosher*.

Cette photo le suggère : l'érouve n'est pas un dispositif « sacré » (ce n'est pas l'équivalent d'un lieu sacré ou d'une pratique favorisant le contact avec le divin), c'est un agencement juridique composite, en provenance d'un droit religieux qui vise à régir l'ensemble des actes humains, du lever au coucher. C'est de plus un dispositif éminemment spatial. Et à la différence de dispositifs qui s'incarnent dans des marqueurs personnels de l'identité religieuse (vêtements, pilosités...) ou des marqueurs architecturaux délimités (bâtiments religieux, statues...), l'érouve dessine un espace quasiment invisible à l'œil du profane.

Historiquement, les villes européennes dotées d'une population juive disposaient aussi d'un érouve. Les murailles ou les fortifications pouvaient en faire office. Aux cours du 19^e siècle l'assimilation des juifs, et du 20^e siècle la tentative nazie d'extermination, ont fait disparaître bon nombre d'érouvim.

Le développement formidable, lors des quarante dernières années, de communautés hassidiques ou proches du Hassidisme (principalement aux États-Unis, en Israël et en Grande-Bretagne) fondées sur un judaïsme orthodoxe respectant notamment les interdits alimentaires ou comportementaux codifiés dans la *hallacha*, a remis en cause la disparition des érouves mais a rendu leur usage problématique. Paradoxalement en effet, l'érouve est à la fois le signe « visible » de l'implantation d'une communauté que juifs et non-juifs décrivent parfois comme *fondamentaliste*, et le signe d'une certaine volonté d'invisibilisation ou d'accommodation de cette communauté avec une partie du monde qui l'entoure (permettre aux mères d'utiliser une poussette pour rendre visites à leurs amies, aux *senior citizens* américains de se déplacer jusqu'à la synagogue au moyen d'un fauteuil roulant...).

C'est ce paradoxe qui fait que les implantations d'érouvim sont combattues à la fois par des « sécularistes » qui y voient une sacralisation forcée de « leur » espace public, et par des orthodoxes « ultra » qui y voient l'affaiblissement des valeurs dont ils se réclament. Commençons par ces derniers. À Borough Park, l'érouve qui nous occupe a été mis en place à partir de la fin des années 1990, pour permettre à un jeune handicapé d'utiliser sa chaise roulante jusqu'à la synagogue (le *gentil* qui avait été recruté pour cette tâche oubliait systématiquement de venir travailler). Rapidement, l'érouve s'étend et génère une opposition verbale et physique. Par exemple, la nuit précédant le chabbat, certains individus détruisent l'érouve en coupant les fils qui matérialisent la frontière entre l'espace *kosher* et l'extérieur¹.

La forte croissance des communautés juives orthodoxes en Amérique du Nord, et la mise en place d'érouves là où elles s'installent, a généré un autre type d'opposition. Une polémique entre opposants et promoteurs d'un érouve dans une banlieue de Montréal, où s'est installée une communauté orthodoxe (anglophone) a fait les titres de la presse locale². C'est que l'érouve empiète sur un espace public conçu comme séculier : les poteaux électriques ou les pylônes téléphoniques sont utilisés, les fils traversent les rues et semblent imposer une forme de religion ou de sacré... Le même type de mobilisation se retrouve aux États-Unis : la coexistence de « communautés », matérialisées, dotées de représentants, utilisant les ressources du droit, est un travail de compromis.

Note

¹ Source : *New York Times*, 2/6/2000, p. B1.

² Valerie Stoker, 2003, « Drawing the Line : Hasidic Jews, Eruvim, and the Public Space of Outremont, Quebec », *History of Religion*, 43 (1), p. 18-49.

Article mis en ligne le lundi 1 novembre 2004 à 00:00 –

Pour faire référence à cet article :

Baptiste Coulmont, « Fin de l'érouve. », *EspacesTemps.net*, Objets, 01.11.2004
<https://www.espacestems.net/articles/fin-de-erouve/>

© EspacesTemps.net. All rights reserved. Reproduction without the journal's consent prohibited.
Quotation of excerpts authorized within the limits of the law.

